



AUTOPARTAGE EN ENTREPRISE

Le guide pratique pour optimiser votre
flotte, réduire vos coûts et votre
impact environnemental

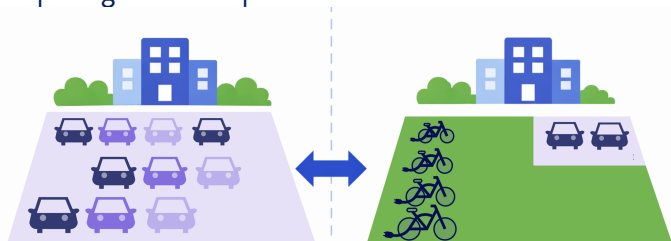


**Association
des Acteurs
de l'Autopartage**



Le guide de l'autopartage en entreprise

Un guide pratique pour se positionner sur une échelle de maturité et progresser dans la mise en œuvre de l'autopartage en entreprise.



L'autopartage consiste à **mutualiser une flotte de véhicules** au sein d'une entreprise, d'une collectivité ou d'un territoire.

La flotte peut ainsi être partagée entre tout ou partie de vos **collaborateurs et collaboratrices**, voire avec **des professionnels et particuliers de votre territoire**.

Certaines organisations **utilisent leur propre flotte**, en l'achetant ou en la louant, tandis que d'autres privilégient **l'adhésion à un service d'autopartage**.

Comment utiliser ce barème ?



Ce **guide** s'adresse aux organisations qui utilisent des véhicules dans le cadre de leur activité.

Il poursuit un double objectif :

1. Permettre de **se situer par rapport à des parcours types**, qu'il s'agisse de la mise en place d'une flotte en autopartage ou de l'adhésion à un service existant. Ces deux parcours sont par ailleurs combinables selon les besoins de l'entreprise.
2. Aider à **évaluer son niveau de maturité** et à identifier les prochaines étapes vers une **gestion de flotte plus performante**.

1 – Faites l'état des lieux

- Qui se déplace, quand, où et à quelle fréquence ?
- Comment la flotte est-elle gérée et réservée ?
- Quelles difficultés et quels manques ?
- Pour quel coût ?

2 – Évaluez votre structure

- Dans quel parcours l'organisation se situe-t-elle ?
- À quel niveau est-elle aujourd'hui ?

3 - Définissez les besoins et les objectifs

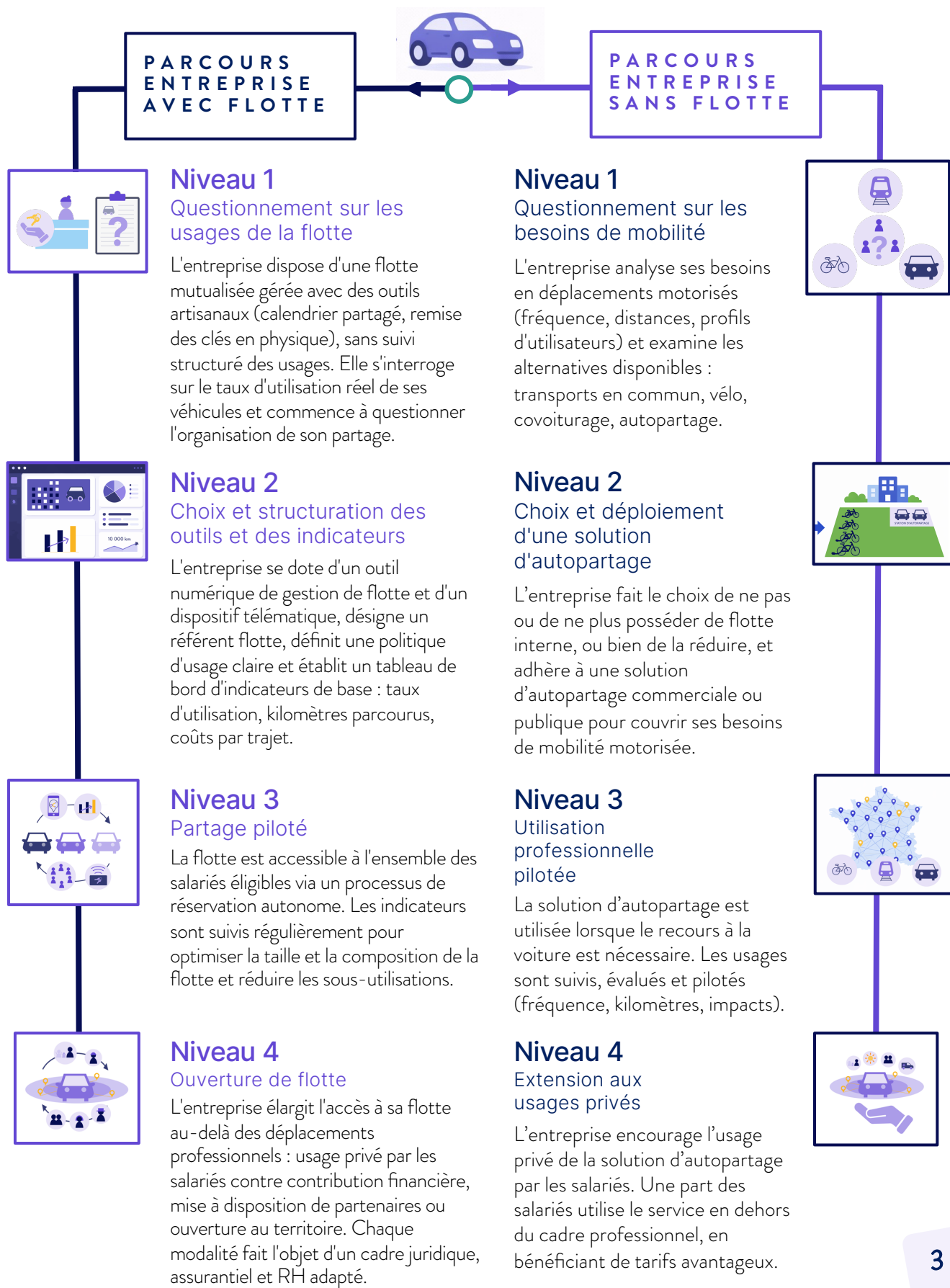
- Que manque-t-il à l'organisation ?
- Quel niveau souhaite-t-elle atteindre ?
- Comment les usages seront-ils gérés à l'avenir ?

4 - Construisez un plan d'actions

- Quelles échéances ?
- Quelles personnes mobiliser ?
- Quels moyens ?
- Quels indicateurs pour mesurer la progression de l'organisation ?

2 parcours d'autopartage en entreprise

Modes de fonctionnement observés, combinables selon les besoins de l'entreprise :



Une approche multi-dimensionnelle

Valoriser des démarches transversales

En complément des niveaux de maturité définis précédemment, nous proposons des badges additionnels afin de valoriser la politique d'optimisation de la flotte d'une structure. Ces badges permettent d'identifier, de reconnaître et d'évaluer les bonnes pratiques transversales, en complément des objectifs d'amélioration de la mutualisation de la flotte et de son ouverture à de nouveaux usages.

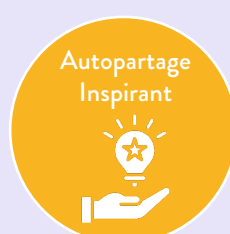


Objectifs formalisés et suivis :

- > Taux d'utilisation des véhicules
- > Réduction du nombre de véhicules



- > 80 % de la flotte composée de véhicules 100 % électriques
- > L'outil de réservation attribue le véhicule le plus adapté au trajet



Communication régulière en interne et externe sur l'autopartage ou la mobilité durable (réseaux sociaux, rapport RSE, événements, ateliers...)

Evaluez votre organisation

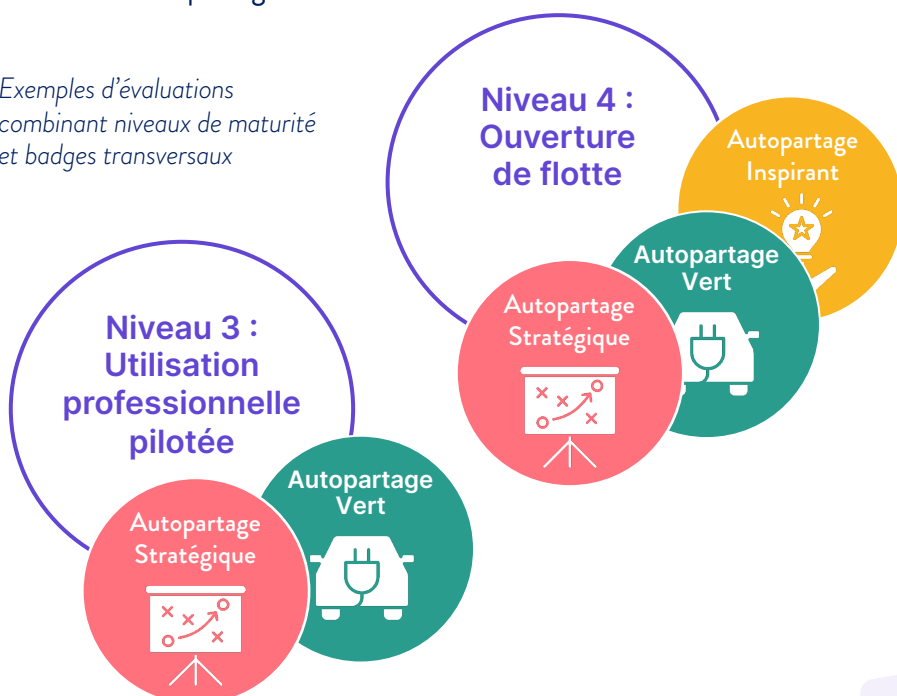
Combinez les niveaux des parcours et les badges

Grâce aux parcours et aux badges définissez le niveau de maturité de votre entreprise et la suite possible du développement de l'autopartage.



Où en est
votre
structure ?

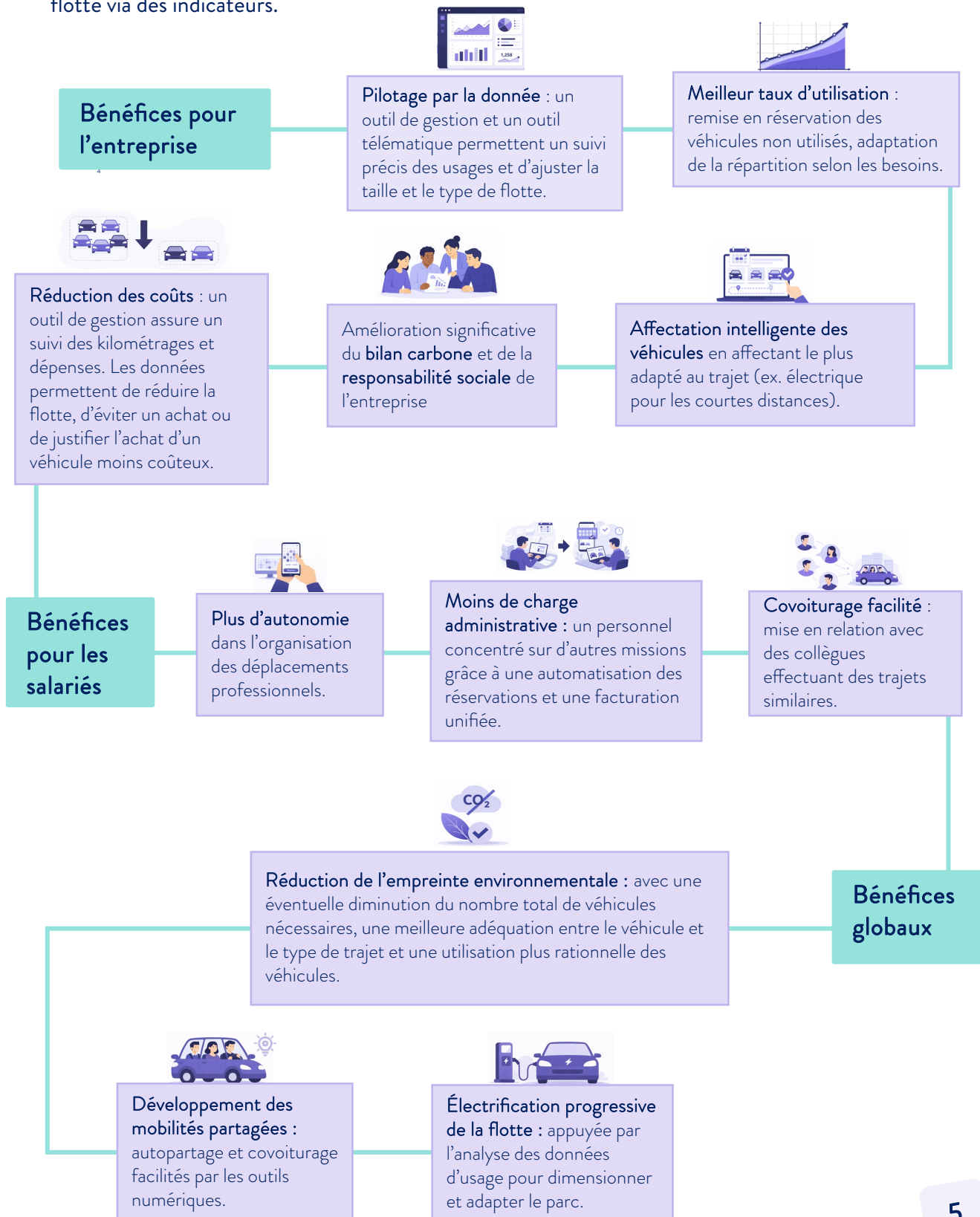
Exemples d'évaluations
combinant niveaux de maturité
et badges transversaux



Pourquoi aller vers une meilleure gestion de sa flotte ?

Les entreprises adoptent différents modèles de gestion de flotte

Certaines fonctionnent de manière informelle, avec des réservations sur un calendrier partagé et une remise des clés à l'accueil, tandis que d'autres utilisent des solutions numériques pour centraliser les réservations, optimiser l'usage des véhicules et piloter la flotte via des indicateurs.



Pourquoi diversifier les usages de sa flotte d'autopartage ?

Maximiser le taux d'utilisation et réduire le coût total de possession

Les flottes d'entreprises sont généralement laissées à l'arrêt le soir ou le week-end, alors qu'elles continuent de générer des coûts. Pour maximiser leur taux d'utilisation et réduire le coût total de possession, l'entreprise peut ouvrir sa flotte en dehors des horaires de travail.



Bénéfices de la diversification des usages de la flotte

Générer des fonds de roulement : les revenus générés permettent de financer directement l'entretien et les réparations de la flotte.



Partager les frais et la gestion en partageant la flotte avec des entreprises partenaires ou leurs salariés pour leurs usages personnels, les frais sont répartis, sans gestion supplémentaire.



Affirmer l'engagement environnemental : s'inscrire dans une démarche de décarbonation, en adéquation avec les objectifs RSE.



Accompagner la démotorisation : l'autopartage, quand il est associé à d'autres solutions (présence de transports en commun, utilisation du vélo) incite à la démotorisation, totale ou partielle.



Booster l'engagement en proposant un avantage aux salariés, qui ont accès à une location à tarif avantageux en dehors des horaires de travail.

Et si l'entreprise ne possédait pas de flotte ?

Une solution partout sur le territoire

Lorsque l'utilisation ne justifie pas la possession ou la location d'un véhicule à temps plein, il est possible de ne pas posséder de flotte pour recourir à une solution d'autopartage commerciale.



Bénéfices du modèle sans flotte

Accès à un réseau national : les collaborateurs peuvent disposer de véhicules dans de nombreuses villes. L'abonnement peut aussi couvrir les usages privés par les salariés, qui s'acquittent alors du coût de la location.



Réduction des coûts : l'entreprise ne finance plus l'achat, l'amortissement ou l'entretien des véhicules. Elle paie uniquement à l'usage, avec des tarifs fixes et prévisibles.



Un service mutualisé et pérenne : en s'appuyant sur un service d'autopartage, l'entreprise contribue à consolider une offre utile aux autres entreprises et aux habitants du territoire.



Rationalisation des usages : la voiture n'est utilisée que lorsque cela est nécessaire, ce qui favorise une mobilité plus sobre et mieux organisée.



Aucune gestion interne : entretien, assurance, nettoyage... tout est pris en charge par l'opérateur.

Comment dépasser les contraintes pour ouvrir votre flotte à de nouveaux usages ?



ASSURANCE

L'ouverture de la flotte nécessite d'adapter le contrat d'assurance (élargissement des conducteurs, usages hors temps de travail, etc.). Ces modèles existent déjà : des contrats spécifiques couvrent l'autopartage et la mutualisation. Il s'agit avant tout d'un ajustement contractuel.



AVANTAGES EN NATURE

Lorsque les salariés utilisent les véhicules à titre privé, ces usages sont facturés. Même si les tarifs sont attractifs, il s'agit d'un service payant. Cela limite le risque de requalification en avantage en nature.



LOURDEURS ADMINISTRATIVES

Une collectivité qui déciderait d'ouvrir sa flotte à des usages privés (salariés ou habitants) générerait des recettes, ce qui impliquerait la création d'une régie de recettes, un dispositif lourd et coûteux sur le plan administratif. Elle peut toutefois confier la gestion de ce service et l'encaissement des recettes à un opérateur externe, évitant ainsi la création d'une régie.



ACCESSIBILITÉ DES PARKINGS

Les sites sécurisés limitent l'ouverture à des publics externes. Des solutions peuvent être envisagées : station en périphérie du site, accès dédié, ou implantation d'une station sur l'espace public en partenariat avec la collectivité.



CONDUITE AU CHANGEMENT

L'ouverture d'une flotte implique plusieurs services et les résistances internes peuvent freiner le projet. L'inscrire dans une démarche globale (plan de mobilité employeur, stratégie RSE), permet de lui donner du sens et de faciliter l'adhésion.



PRIORITÉ DES RÉSERVATIONS

La coexistence d'usages professionnels et privés peut susciter des craintes (indisponibilité, retards, surréservation). Les outils numériques permettent d'encadrer les réservations privées et d'appliquer des pénalités en cas de retard. Un accompagnement des usagers lors du lancement renforce aussi la responsabilisation.



ÉQUILIBRE FINANCIER

Les solutions logicielles représentent un investissement, en particulier pour les petites flottes. Néanmoins, l'ouverture à de nouveaux usages améliore le taux d'utilisation des véhicules. Les recettes générées contribuent à couvrir les frais d'entretien et de réparation, et optimisent le coût global de la flotte.



CHARGE DE GESTION

L'extension des usages pourrait être perçue comme une charge supplémentaire. En pratique, un opérateur peut assurer une gestion complète : réservations, facturation, suivi et maintenance. L'ouverture ne signifie donc pas nécessairement une augmentation du travail interne.

Quelques retours d'expérience...

Crédit Agricole Immobilier a adopté une solution d'autopartage pour optimiser sa flotte et l'ouvrir aux usages personnels des salariés



Historique

Avant 2020 : autopartage peu formalisé, géré artisanalement

2021 : mise en place d'une solution d'autopartage numérique optimisée. La solution inclut un usage professionnel ainsi que la possibilité d'usages privés dès le départ

2025 : changement d'opérateur pour plus d'optimisation + électrification totale de la flotte

2026 : réflexion sur l'augmentation du nombre de véhicules mis en autopartage

Contexte

- Grands campus tertiaires en région parisienne (Montrouge et Saint-Quentin) regroupant plusieurs milliers de collaborateurs et de directions mutualisées ;
- 800 collaborateurs inscrits ;
- Taux d'utilisation : 70%
- Usages professionnels pendant la journée et privés les soirs et les weekends ;
- Gestion par un prestataire externe ;
- Intégration du service dans un pilotage structuré avec suivi régulier et indicateurs d'usage.

Leviers de réussite

- Des tarifs attractifs ;
- Infrastructure adaptée sur site ;
- Bonne accessibilité cyclable et en transports en commun ;
- Communication interne proactive et régulière ;
- Responsabilisation via des règles horaires et des pénalités de retard.



Les bénéfices

- Forte adhésion des collaborateurs, fort taux d'utilisation (70%) ;
- Renforcement de l'attractivité employeur ;
- Réduction des coûts de possession de flotte ;
- Qualité et régularité du suivi et de l'assistance ;
- Contribution aux engagements RSE ;



Quelques retours d'expérience...

L'AREP utilise un réseau coopératif d'autopartage national pour ses besoins professionnels et les besoins personnels de ses collaborateurs

AREP

Historique

Flotte interne sous-utilisée + accès aux véhicules du groupe SNCF

Suppression progressive de la flotte AREP + fin de l'usage des véhicules SNCF

Recours à la location de courte durée mais prix trop fluctuants

En 2022 : initiative locale à Bordeaux : partenariat avec le réseau d'autopartage

Extension au niveau national pour tous les collaborateurs d'AREP souhaitant s'inscrire

En 2024 : Top 3 du prix de l'écomobilité organisé par la SNCF

Contexte

- Entreprise filiale du groupe SNCF ;
- Environ 1000 salariés, équipes réparties sur tout le territoire ;
- Fort enjeu de déplacements en régions (visites de chantiers, sites isolés) ;
- Environ 80 collaborateurs inscrits au service d'autopartage ;
- Des véhicules thermiques et hybrides accessibles sur tout le territoire ;
- L'abonnement professionnel permet également aux collaborateurs d'utiliser le réseau pour leurs besoins personnels, à leurs frais.

Leviers de réussite

- Un portage interne fort ;
- Forte implantation nationale ;
- Possibilités de multimodalité et de complémentarité avec d'autres modes (train) ;
- Usage personnel autorisé et facilité ;
- Réservations autonomes.



Bénéfices

- Accès à un réseau national ;
- Flotte diversifiée, récente et entretenue ;
- Tarifs stables tout au long de l'année ;
- Autonomie des collaborateurs ;
- Gains de temps administratif.



Quelques retours d'expérience...

Les agents du Département de l'Ardèche peuvent utiliser les véhicules de la collectivité pour leurs usages personnels

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

Historique

Une flotte sous-utilisée pour les motifs professionnels

2019 : inscription de l'autopartage dans le plan de mobilité départemental

2020 : lancement d'une expérimentation d'ouverture aux usages privés par les agents, via un outil de réservation interne

2024 : généralisation du dispositif à l'ensemble des agents du département

2025 : évolution envisagée pour une ouverture du service à d'autres agents (collèges, etc..)

Contexte

- Territoire peu dense et mal desservi ;
- Usage personnel autorisé en dehors des heures de travail, week-ends et jours fériés ;
- Une quinzaine d'utilisateurs par mois pour des motifs personnels ;
- Réservation via logiciel intranet ou directement sur l'écran des armoires à clés ;
- Limitation géographique : rayon de 50 km autour du site de rattachement ;
- Compensation financière via un tarif kilométrique.

Leviers de réussite

- Encadrement réglementaire clair et formalisé ;
- Tarif attractif: 0,26€/km pour les véhicules légers, 0,39€/km pour les fourgons ;
- Facilité de réservation via le logiciel interne habituel ;
- Création de flyers à destination des agents.



Bénéfices

- Bénéfice social et économique : éviter l'achat d'un second véhicule ;
- Optimisation du parc sans achat supplémentaire ;
- Mise à disposition de fourgons pour des usages privés (déménagement...) ;
- Ancrage de l'autopartage dans les habitudes des agents.



Quelques retours d'expérience...

Le Département du Calvados déploie l'autopartage à grande échelle pour les déplacements professionnels de ses agents



Historique

Une gestion qui reposait sur une organisation humaine source de frictions

Il y a 5 ans : réflexion autour de la simplification de la gestion de la rationalisation des usages

Mise en place d'un outil d'autopartage numérique

Réorganisation de la répartition des véhicules entre les sites pour améliorer la disponibilité et le taux de service

Une mutualisation avec des partenaires parapublics envisagée

Contexte

- 300 véhicules légers: 80% de citadines thermiques, 10% de véhicules électriques et 10% d'hybride, répartis sur 30 sites ;
- 3000 agents utilisateurs sur le territoire ;
- Usage ouvert à tous les agents dans le cadre professionnel ;
- Réservation via une solution numérique ;
- Accès grâce à un badge unique ;
- Plus de 22 000 réservations et 1,9 million de kilomètres réalisés en autopartage depuis 2022.

Leviers de réussite

- Gestion du changement structurée (personnel dédié et formation des employés)
- Garage départemental permettant une maintenance régulière;
- Règles de réservation peu contraignantes pour accompagner le changement



Bénéfices

- Meilleure répartition des véhicules entre les sites
- Réservation à tout moment
- Outil qui limite les frictions et favorise l'acceptation
- Fin de la dépendance au secrétariat et fluidité des usages grâce au badge



Qui contacter ?

Opérateurs d'autopartage



Agilauto



Citiz



Clem'



Communauto



E+ Drivalia



Enterprise Carshare



Getaround



Marguerite



Modul'auto

Fournisseurs de solutions



Arval



Carikoo



Carmoove



Geotab



Glide.io



Invers



Laveo



MondayShare



Optymo



OpenFleet



Targa



Viasat



Vulog



Willim

Pour en savoir plus et bénéficier d'un accompagnement, rendez-vous sur le site de l'Association des Acteurs de l'Autopartage.

<https://www.asso-autopartage.fr/>



Association
des Acteurs
de l'Autopartage